

(Corrigé) Première partie : Mobilisation des connaissances.

→ **Sujet : Vous présenterez deux limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. (4 points)**

**Les tables de mobilité** sont des tableaux à double entrée mettant en rapport les situations d'hommes\* de 40 ans et plus avec leur père à travers la P.C.S.\* de chacun d'entre eux. En comparant la situation des premiers avec celle de leur père à la fin de leurs études on a des situations professionnelles plutôt stabilisées qui permettent de dire si le fils a une position similaire (immobilité ou mobilité horizontale) ou une mobilité verticale (ascendante si la position du fils est supérieure sinon descendante). La situation observée permettait de juger du degré de mobilité d'une société. Ceci peut être **doublement remis en cause**.

**Une première critique** que l'on peut adresser à ces tables et l'outil retenu pour effectuer les enquêtes. En effet les P.C.S. ne sont pas toujours précises quant aux profils des individus retenus à l'intérieur de chacune. Par exemple parmi les agriculteurs on distingue des agriculteurs sur petite moyenne et grande exploitation. Ainsi un fils, ingénieur agronome, ayant modernisé, transformé, agrandi l'exploitation familiale sera immobile par rapport à son père sans pour autant exercer les mêmes fonctions, ni en ayant eu les mêmes diplômes, reste immobile du point de vue des tables.

Doit-on élargir ou non le nombre de P.C.S. ? **C'est là une seconde critique** puisque le degré de mobilité observé est sensible aux nombres de catégories retenues. Il y a 6 P.C.S. d'actifs. Effectuer des recouplements (ex. ouvriers + employés) pourrait réduire la mobilité. En revanche distinguer des ouvriers qualifiés et non qualifiés et/ou des employés qualifiés et non qualifiés devrait accroître la mobilité observée.

Ainsi les tables de mobilité connaissent **des limites qualitatives et quantitatives** mais elles restent des outils particulièrement intéressant pour **évaluer la fluidité sociale**, expression de l'égalité des chances.

Prof sch / déc. 23.

\*et de plus en plus de femmes dans les tables les plus récentes vis-à-vis de leur mère ou de leur père ; \*\* 8 PCS dont 6 d'actifs 1... 2...

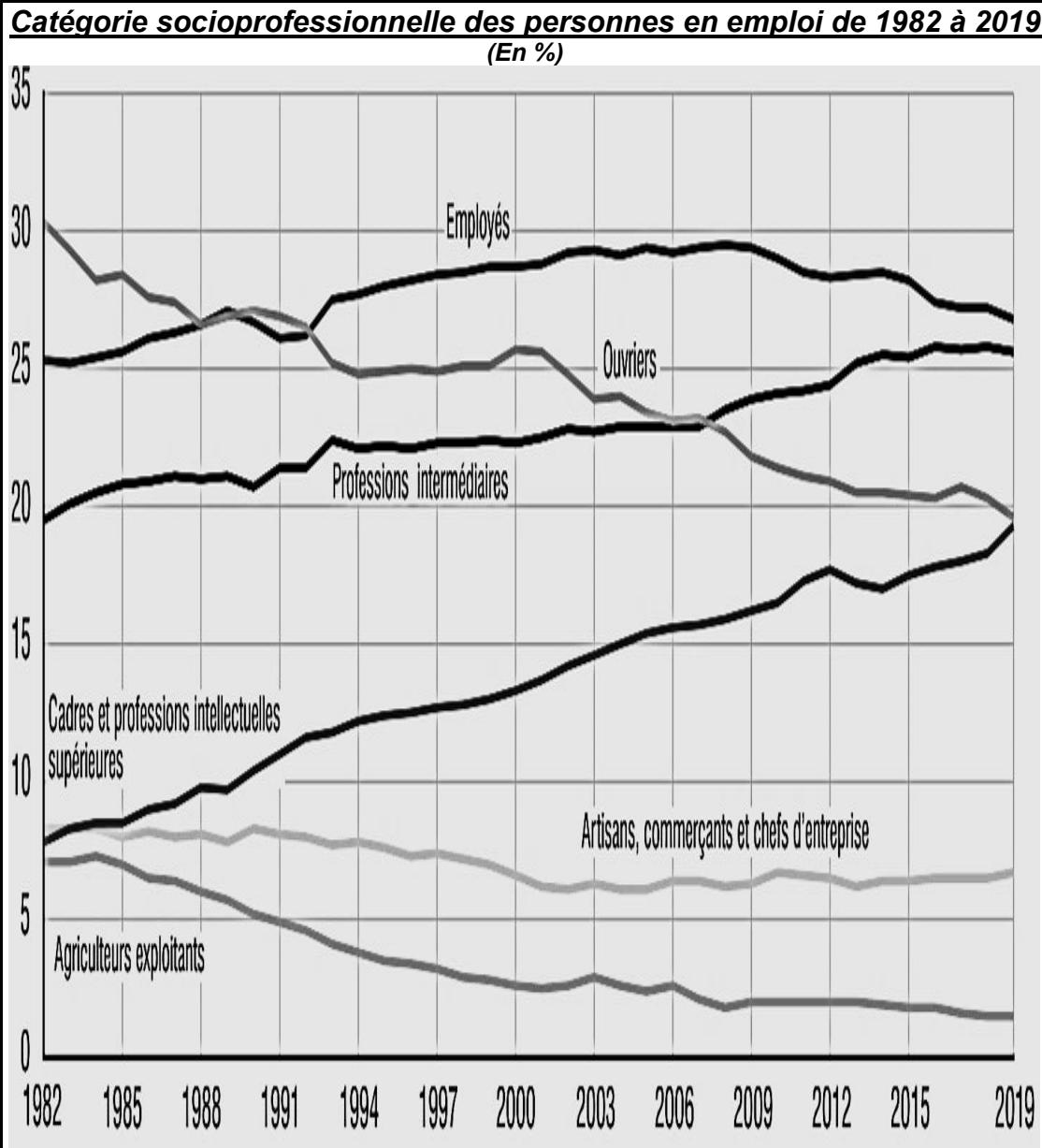
**Les tables de mobilité** sont des outils imparfaits pour, au moins, trois raisons principales : la population retenue, le mode de classement des CSP, et les méthodes d'enquête.

Le **choix de la population étudiée** peut, tout d'abord, être critiqué. Les tables de mobilité utilisées sont le plus souvent masculines, elle écartent les femmes pour des raisons techniques. En effet, les tables mères-filles accentuent la mobilité ascendante des filles compte tenu de la féminisation de l'emploi opérée depuis (la génération des mères était nettement moins active qu'aujourd'hui.) Au contraire, le rôle de la mère est prépondérant dans la mobilité des enfants : plus la mère est diplômée et plus l'enfant a de chances de connaître une ascension sociale. L'âge des enquêtés est strictement compris entre 40 et 59 ans car on estime que les individus ne connaîtront plus de mobilité après 40 ans, et la population ciblée est la population française de naissance. Seulement deux générations (celle des pères et celles des fils) sont prises en considérations alors que la viscosité sociale est bien plus significative sur plusieurs générations.

Le **mode de classement des CSP** peut également être sujet à la critique. Premièrement, le degré de précision de la nomenclature retenue joue sur le résultat de la mobilité. Si on retient seulement trois groupes différenciés (classes populaires, classe moyenne, classe supérieure) contre les six PCS traditionnelles, apparaîtra une forte rigidité sociale apparente et à contrario plus la nomenclature est détaillée, plus la mobilité sociale apparaîtra de manière significative. Deuxièmement, il est complexe de hiérarchiser les groupes sociaux et de repérer les cas de mobilités ascendantes ou descendantes. En effet, au sein d'une même PCS les statuts en termes de prestige, de capital économique ou de capital culturel peuvent être très variés (le fils d'enseignant devenu médecin fait également partie des CPIS mais il aura un statut plus élevé que son père alors qu'ils font tout deux partie de la même PCS) et une mobilité en termes de position sociale n'est pas toujours synonyme de mobilité en termes de statut (le fils d'agriculteur qui devient routier ou la fille d'ouvrier qui devient employée). De même, les PCS ne changent pas de nom mais le prestige social des PCS ou de certains métiers évolue dans le temps (par exemple, le déclin symbolique du métier d'enseignant qui apparaît moins prestigieux). Troisièmement, comme les PCS sont des instruments exclusivement français, il est difficile d'entreprendre des comparaisons avec d'autres pays.

Les **méthodes d'enquête** constituent enfin une dernière limite dans la mesure de la mobilité. Ces enquêtes reposent sur des déclarations et donc des **appréciations subjectives**, or un quart des déclarations relatives à sa position sociale ou à celle de son père sont erronées. Un tiers des enquêtés estiment leur réussite sociale supérieure à ce qu'elle est en réalité car ils intègrent dans l'appréciation de leur mobilité sociale des éléments appelés « distorsifs » (le niveau de vie, l'accès à la propriété, le fait d'habiter dans un quartier de qualité...)

## Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)



**Q.1.** À l'aide des données du document, vous comparerez l'évolution de la part des catégories socioprofessionnelles « Cadres et professions intellectuelles supérieures » et « Ouvriers » parmi les personnes en emploi.  
\*\*\*\*

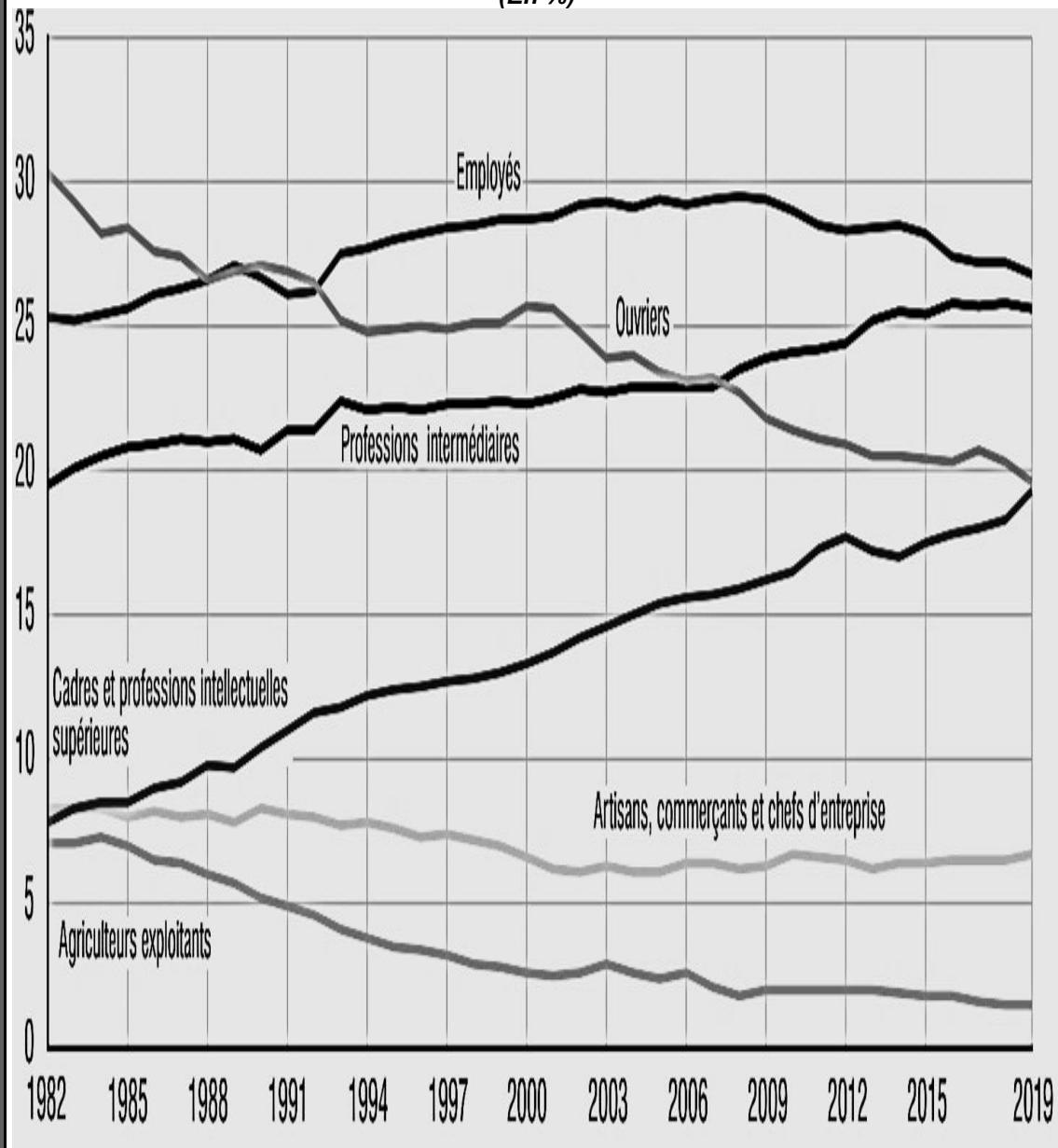
**§.1. (QQOQ) L'INSEE** dans son étude sur l'emploi, le chômage et les revenus du travail s'est donné pour objectif d'étudier **les 6 PCS actives** parmi les 8 qui constituent, **en France**, la nomenclature des PCS. Elle le fait sur une période longue de 1982 (date du passage des CSP aux PCS) à 2019.

**§.2. (SOU)** Pour cette étude l'INSEE s'appuie sur une graphique construit à partir de proportions (en %) qui vont permettre d'établir **le poids** (importance relative) de chaque catégorie

**§.3.** Si on compare les évolutions de la PCS cadres et celle des ouvriers le seul rapprochement que l'on peut faire c'est le fait qu'en 2019 ces 2 catégories ont à peu près la même importance : sur 100 actifs on trouvera environ 20 ouvriers et 20 cadres. Pour le reste l'évolution sur la période est diamétralement opposée : un recul du poids des ouvriers et une augmentation de celui des cadres. En début de période l'écart est de 20 points. Les ouvriers pèsent 30 % des actifs contre 10 % pour les cadres...etc. (essentiellement : recul de 10 points PCS 6 et hausse de 10 pts PCS 3)

**§.4.** Ces évolutions contrastées peuvent en partie trouver une explication par une logique de déversement de la population active des secteurs 1 et 2 vers le secteur tertiaire aussi appelé processus de **tertiarisation**.

**Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2019**  
(En %)



**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.  
**Source :** « Emploi, chômage, revenus du travail », INSEE Références, juillet 2020.

**Q.2.** À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous expliquerez le phénomène de tertiarisation de la population active française.  
 \*\*\*

**§.1.** La tertiarisation se définit comme un processus marqué par le poids croissant du secteur tertiaire en matière d'apport de valeur (VAB) et en matière d'emploi.

**§.2.** Les causes reposent sur des facteurs d'offre et sur des facteurs de demande. Du côté de l'offre l'explication centrale repose sur les écarts de productivité entre les secteurs...+ évolution de l'organisation productive cf. « faire faire » ou l'externalisation au niveau national et international (→ Courbe du sourire par ex.)

Du côté de la demande le lien se fait à travers le partage des gains de productivité notamment en faveur des salariés dans le cadre de la croissance intensive des 30 Glorieuses... La Loi d'Engel revisitée conduit à une augmentation de la consommation finale de services dont l'évolution devient plus rapide que la demande orientée vers l'alimentation ou l'équipement (vêtements, meubles, électroménager, voitures...) → répondre à la demande → emplois. La croissance est corrélée au développement (IDH) soit plus d'éducation et de santé → Emplois tertiaires

**§.3.** C'est donc un **changement structurel** pour les économies développées et pour les ménages qui doivent s'intégrer dans une économie où les services sont majoritaires. La qualité des emplois change...

## Les éclaircisseurs de l'EC3

### 1 Les mots du sujet

vous montrerez que soit à l'aide de faits, de chiffres, de mécanismes de lois économiques ...

... le progrès technique : rôle des innovations notamment d'organisation ; substitution du capital au travail (mécanisation, automatisation, robotisation... Mesure : les gains de productivité

...peut : une possibilité, pas systématique et pas forcément seule cause engendrer : être à l'origine

des inégalités de revenus : revenus du travail et du capital issus de l'EBC pour les revenus directs (partage VAB) et indirects (revenus de transfert ou indirect) → question de niveau ? de rythme d'évolution ?

### 4 Les documents

#### Doc.1

le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus

= Constat corrélation entre gains de productivité et revenus (surplus et partage de la VA ... mais partage inégal hausse des revenus en moyenne + rapide que pour les travailleurs d'exécution donc plus rapide pour les qualifiés qui sont en général plus diplômés or ...

#### Doc.2

le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus

= ... car il favorise toujours les plus diplômés cf. GB

#### Doc.3

le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus

= ... les plus diplômés qui ont plus facilement accès aux nouvelles technologies et sont moins menacés par les pertes d'emplois (où sans emploi on connaît des pertes ou baisse de revenu...) comme l'illustre dans les PED la phase du COVID

### 2 Schéma logique

vous montrerez que

Progrès technique → inégalités de revenus

Typologie : ...

Typologie : ...

(peut engendrer)

→ par les gains de productivité...

→ par la demande de travail plus tournée vers les actifs qualifiés pour l'adaptation aux nouvelles technologies, risque de chômage pour les autres (effet de substitution)...

### 3 le plan de base

§.1. le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus

+ thème

§.2. le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus

+ thème

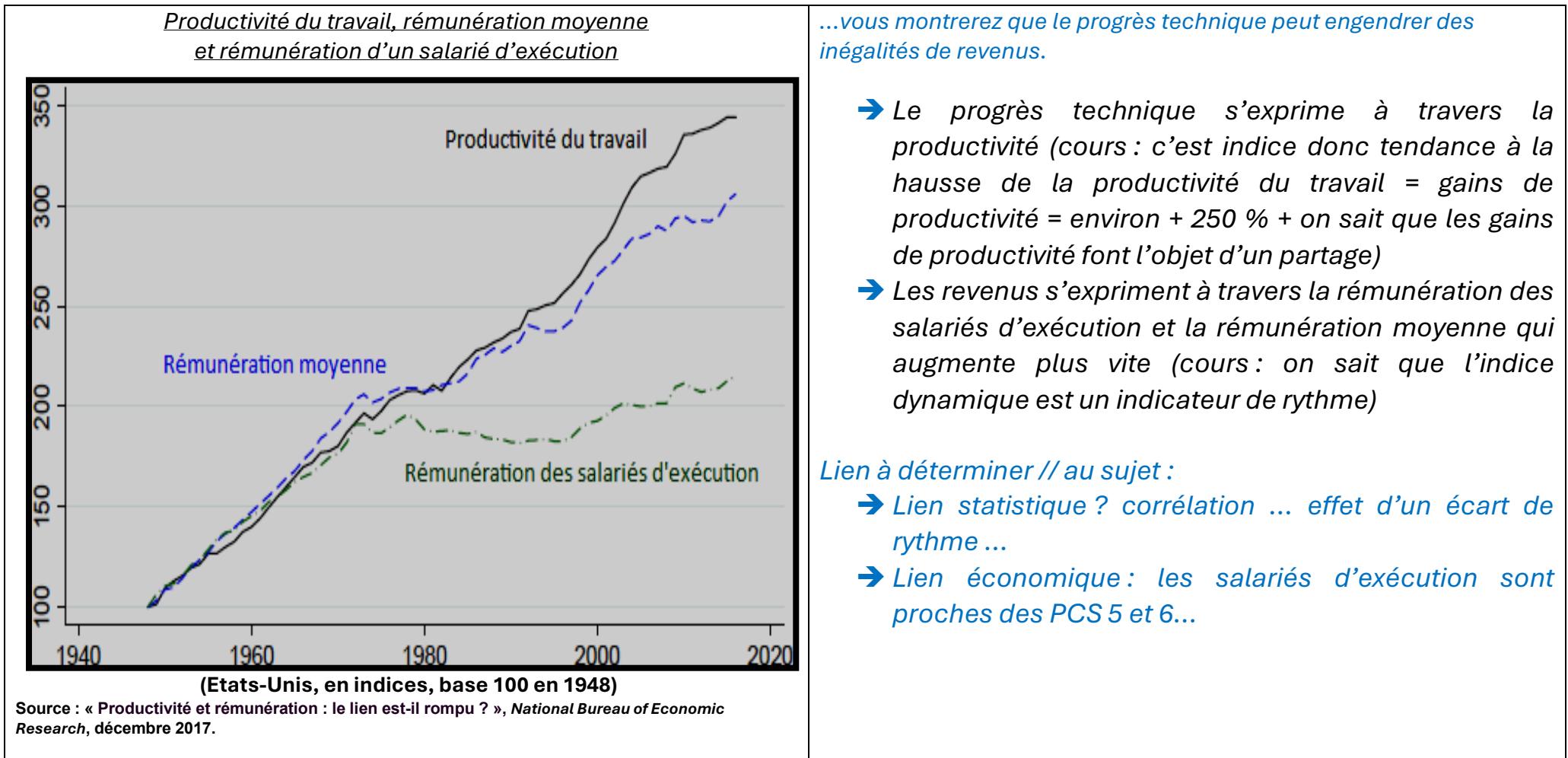
§.3. le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus

+ thème

### Troisième partie :

Sujet : A l'aide des documents et de vos connaissances vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.

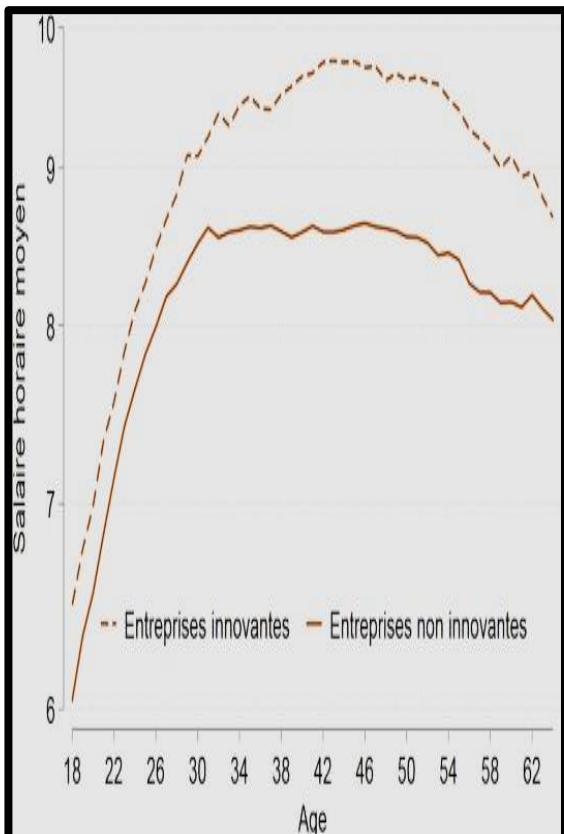
#### DOCUMENT 1



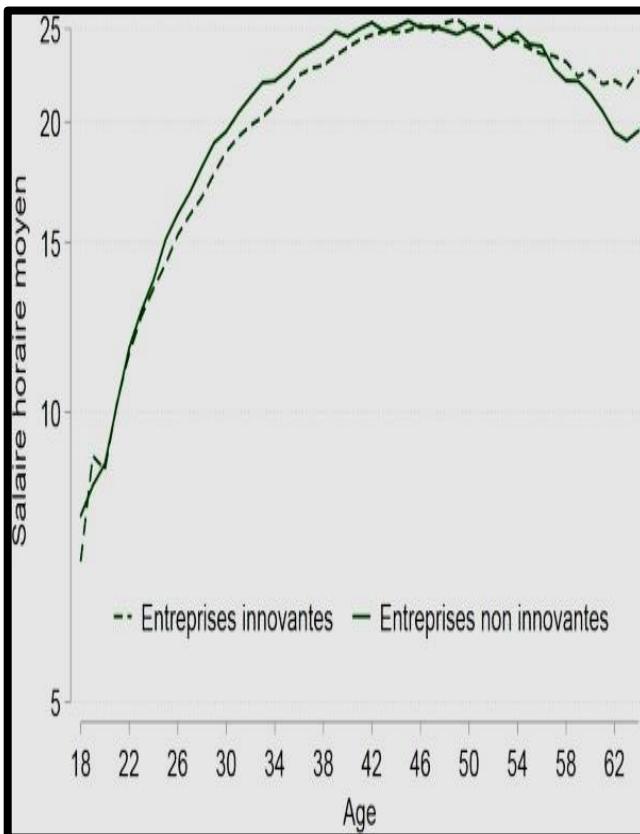
## DOCUMENT 2

### Salaire horaire moyen en livres au Royaume-Uni entre 2004 et 2016

**Graphique A :** Salaire horaire moyen par âge pour les travailleurs peu qualifiés des entreprises innovantes et non-innovantes.



**Graphique B :** Salaire horaire moyen par âge pour les travailleurs qualifiés des entreprises innovantes et non-innovantes.



Source : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.

→ Le progrès technique s'exprime à travers l'idée d'innovation et de qualification (cours : innovation source de gains de productivité + monopole + complémentarité des facteurs ...)

→ Les revenus s'expriment à travers la rémunération des salariés qualifiés et non qualifiés : différence de niveau (Remarque : lien avec doc1 que se passe-t-il si les mieux payés voient leurs rémunérations progresser plus vite...) (cours : le revenu hiérarchise dans l'ordre économique...)

Lien à déterminer // au sujet :

→ Lien statistique ? corrélation ... effet d'un écart de niveau par heure ...

→ Lien économique : les salariés qualifiés sont proches des PCS 5 et 6...

### DOCUMENT 3

La pandémie de COVID-19 dévaste les marchés du travail dans le monde entier. [...] Selon nos estimations, près de 100 millions de travailleurs dans 35 de ces pays (sur 189 membres du FMI) pourraient être concernés par ce problème, car ils sont dans l'incapacité de télétravailler. Ils représentent en moyenne 15 % de la population active, mais des différences importantes sont observées en fonction des pays et des travailleurs.

Nous avons constaté des disparités considérables entre les pays même pour des professions identiques : il est beaucoup plus simple de télétravailler en Norvège et à Singapour qu'en Turquie, au Chili, au Mexique, en Équateur et au Pérou, simplement parce que, dans les pays émergents et les pays en développement, plus de la moitié des ménages n'ont même pas d'ordinateur chez eux.

Dans l'ensemble, les personnes qui travaillent dans le secteur alimentaire et celui de l'hébergement, ainsi que dans le commerce de gros et de détail, sont les plus touchées, car leurs emplois sont ceux qui se prêtent le moins au télétravail. Dans notre échantillon, plus de 20 millions de personnes travaillent dans ces secteurs et figurent donc parmi celles qui ont le plus de risques de perdre leur emploi. Mais certains travailleurs sont encore plus vulnérables que d'autres. Les travailleurs jeunes et les personnes qui n'ont pas fait d'études supérieures sont nettement moins susceptibles de télétravailler. Ce risque accru correspond aux caractéristiques d'âge des travailleurs dans les secteurs les plus durement touchés par les fermetures de sites et les mesures de distanciation sociale. [...] Les femmes pourraient être particulièrement concernées, ce qui remettrait en cause certaines des avancées obtenues durant les dernières décennies en matière d'égalité des sexes. En effet, les femmes se concentrent de manière disproportionnée dans les secteurs les plus durement touchés comme les services de restauration et l'hébergement.

Source : FMI, [www.imf.org/](http://www.imf.org/), 2020

*...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.*

Le marché du travail : offre et demande face à la « dévastation » Qui va résister ?

→ Causalité ? Sujet ?

Comment s'adapter à un choc ? maîtrise des technologies donc du progrès technique

Soit le progrès technique exclut → prive de revenu  
→ inégalités

<u>Accroche Doc. 1 + ...</u> <u>Annonce des §.</u>	<u>Accroche Doc. 2 + ...</u> <u>Annonce des §.</u>	<u>Accroche Doc. 3 + ...</u> <u>Annonce des §.</u>
<p>... (vous montrerez que) le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus <b>par un constat...</b> (doc 1 + 2 + 3)</p> <p>(...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus) ... <b>que l'on peut expliquer par un effet d'éducation...</b> (doc 1 + 2 + 3)</p> <p>(...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus) ... <b>que vient renforcer un effet technologique</b> (doc 1 + 2 + 3).</p>	<p>... (vous montrerez que) le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus : <b>un partage des gains de productivité en faveur des salariés qualifiés</b> (doc. 1)...</p> <p>(...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus) ... <b>qui renforce des inégalités de niveau de salaire déjà favorables à ces mêmes salariés</b> (doc.2) ...</p> <p>(...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus) ... <b>qui sont davantage en sécurité face aux chocs de l'économie (ex. menace de perte d'emploi)</b> (doc.3).</p>	<p>... (vous montrerez que) le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus <b>en termes de niveau</b> (doc. 2)...</p> <p>(...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus) ... <b>ces écarts peuvent être renforcés en termes dynamiques</b> (doc.2 + 1)...</p> <p>(...vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus) ... <b>et sont cumulatifs à cause de paramètres quantitatifs et qualitatifs</b> (doc.3 + 2).</p>
<p>Le progrès technique s'avère être non pas LE facteur des inégalités de revenu mais UN facteur de ces inégalités de revenu. Il peut s'associer à d'autres déterminants (genre, âge, lieu de vie...) pour former un cercle vertueux (ou au contraire un cercle vicieux) qui renforce les inégalités de revenus.</p> <p>Ainsi le progrès technique à travers notamment le processus de destruction créatrice participe largement à la formation, déformation, reformation de la structure sociale dans sa dimension notamment hiérarchique mais aussi quant au positionnement des individus (intégration / exclusion)</p>		

## Quelques remarques

### Générales

<u>Orthographe</u>	<u>Mots interdits</u> <u>(sauf autorisation EC2 1 §.2)</u>	<u>Autres</u>
<u>Notamment</u>	<u>Document</u>	<u>Valeur ajoutée de l'élève et document : il ne sert à rien de faire une description du document</u>
<u>Malgré</u>	<u>Graphique</u>	<p>→ Ni exhaustive (EC 2) ni au sein de l'EC3. Il faut que le document soit au service d'une démonstration ou d'une interprétation</p>
<u>Parmi</u>	<u>Taux</u>	<p><u>Les exemples ex-nihilo sont souvent ...</u></p>
<u>Un emploi</u>	<p>→ A chaque fois c'est une erreur qui pointe son vilain nez ...</p>	<p>→ Très fragiles → Farfelus ... voire ridicule → Sans tenir compte des faits ou des chiffres... faits et chiffres qu'il vaut mieux prendre dans les documents qui sont justement là pour ça !</p>
<u>Davantage</u>	<u>Courbe</u>	
<u>Un revenu</u>	<u>Nous</u>	
<u>Voir = même donc pas « voir même »</u>	<u>Nos</u>	

### Remarques générales

(+) bonnes présentations notamment en 2 copies mais en général Q recopiées et soulignées voire dans une autre couleur

Annonces des § avec logique (EC3) sauf exceptions + Doc.3 et causalité Importance de « «l'éclaircisseur n° 2 » «

